



Révision de jugement datant de 2008

Par **Emiliejolie**, le 18/03/2012 à 17:07

Bonjour,

Je vous écrit car je recherche des renseignements pour une révision de jugement fait en 2008.

C'est un jugement classique avec hébergement un week end sur 2 du vendredi soir 18h au dimanche soir 19h et la moitié des vacances, ainsi qu'autorités parentale conjointe (sachant qu'il ne me demande jamais mon avis pour aucune décision)

Depuis 2008 la situation à changer dans le sens ou maintenant les enfants sont scolarisé à 10/15min en voiture de mon domicile.

[s]

Je voulais savoir s'il fallait obligatoirement passer par un avocat pour une révision de jugement?[/s]

Dans le sens ou j'aimerais avoir plus souvent mes enfants. Plus un week end sur 2, mais 3 week end par mois et un changement d'horaire j'aurai souhaité les récupérer à la sortie de l'école le vendredi soir et les garder jusqu'au lundi matin en les déposant à l'école ainsi qu'au moins 1 mercredi par mois du mardi soir 16h au jeudi matin école.

J'en ai déjà discuté avec le papa apparemment il ne serait pas contre si tout est écrit noir sur blanc sans que lui est à faire aucune démarche.

Par **Emiliejolie**, le 18/03/2012 à 20:45

Merci pour votre réponse si rapide.

Auriez vous par hasard le lien du site pour la lettre, car je ne le trouve pas!!

Et si en fin de compte le papa ne veut pas signer c'est possible quand même cette demarche?

Par **Laure11**, le 18/03/2012 à 21:05

Bonjour,

Si le père ne veut pas signer, vous devez saisir le JAF pour une audience.

Cdt